



LES ROUSSES (39)



**Extrait du Dictionnaire
GEOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE et STATISTIQUE
Des communes de la Franche-Comté
De A. ROUSSET
Tome IV (1854)**

Situation : Le village est situé vers la frontière suisse, sur les bords de la route de Paris à Genève. Il occupe une éminence qui sépare la vallée de l'Orbe de celle de la Bienne, et domine un paysage très pittoresque

Village de l'arrondissement de Saint-Claude ; canton et perception de Morez ; succursale ; direction de poste aux lettres avec bureau d'échange des correspondances pour une partie de la Suisse ; place forte ; à 9 km de Morez, 70 km de Lons-le-Saunier, 28 km de Nyon, 49 km de Genève, 34 km de Saint-Claude par Longchaumois et 37 km par la Rixouse.
Altitude 1135 m.

Il est traversé par la route impériale n° 5 de Paris à Genève, par la route départementale n° 17 de Morez à Nyon ; par le chemin de grande communication n° 29 de Morez au Brassus ; par les chemins vicinaux dits du Vivier, de Trélarce, des Landes, de la Doye, de la Fontaine, de Prémanon, des Rousses d'en Bas, du Gravier-Dessus, du gravier au Vivier, et par l'embranchement du chemin n° 29 ; par les anciennes routes de Nyon et de la Suisse ; par le bief derrière les Rousses d'Amont, le petit Bief et le bief qui y prennent leurs sources et se jettent dans le lac ; par les ruisseaux du Chernois, des Sablons, le canal du Moulin, le bief Bruant et la rivière d'Orbe qui sort du lac. Le Bief-de-la-Chaille sépare le territoire des Rousses de celui de Prémanon et la rivière de Bienne le sépare de Longchaumois.

Communes limitrophes : au nord Bois-d'Amont et Bellefontaine ; au sud Prémanon et Longchaumois ; à l'est la Suisse, et à l'ouest Morez et Longchaumois. La Doye, Goulard, Trélarce, le Sagy, les Cressonnières, les Landes-Devant, le Furnillet, les Berthets, les Châlets, la Bourbe, le Gravier, le Vivier, les Rousses d'Amont, les Rousses en Bas, la Redoute, la Grange Ponard, les Bailly, Lancieux d'Aval, la Fruitière, la Scie des Lacroix, le Bas des Fys, la Chaille, le Moulin Grenier, le Moulin Gras, le Dessus de Goulard, chez Prost Gros-Claude, à la Cassine, sont des hameaux ou des maisons isolées qui font partie de la commune.

Les rues sont généralement larges, bien percées et très propres ; elles sont bordées de maisons bien bâties en pierre, couvertes en tavaillons et groupées comme dans les villes ; plusieurs de ces maisons sont élevées de deux étages au-dessus du rez-de-chaussée. Outre le quartier principal, il y a un grand nombre d'habitations disséminées sur toute l'étendue du territoire.

Ce village, par sa position sur la frontière, et sur l'une des routes les plus fréquentées de France, offre un aspect très animé. Les nombreux voyageurs qui y passent, les employés qui y abondent, la garnison du fort, les ouvriers employés aux fortifications, un commerce actif, tout concourt à donner du mouvement à cette localité.

Population : en 1812 : 2112 habitants ; en 1846, 2254 ; en 1851, 2395, dont 1237 hommes et 1158 femmes ; 436 maisons ; 555 ménages. En 2002 : 3008 habitants, les « Rousselands ».



État-Civil : les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1616.

Vocable : saint Pierre.

Série communale à la mairie, microfilmée aux archives. La série du greffe a reçu aux archives départementales les cotes 3 E 789 à 792, 3 E 6446 à 6471, 3 E 7925 à 7929, 3 E 8166. Tables décennales : 3 E 1263 à 1271.

Microfilmé sous les cotes 1 Mi 268-269, 1 Mi 519, 5 Mi 936-941, 5 Mi 14-15 et 5 Mi 1184.

Cadastre : exécuté en 1822 : 4247 Ha 89 a, divisé en 6412 parcelles que possèdent 742 propriétaires, dont 100 forains ; 1272 Ha en terres labourables, 1077 Ha en bois-parcours ou prés-bois, 854 Ha en forêts de sapins et de taillis, 586 Ha en parcours, 200 Ha en prés, 104 Ha en murgers, rochers, ravins et lac, 89 Ha en broussailles et friches, 15 Ha 83 a en sol et aîsances de bâtiments, 6 Ha 86 a en jardins et 5 Ha 34 a en marais et tourbières.

Le sol, montagneux et peu fertile, ne rend que quatre fois la semence des céréales et produit de l'orge, de l'avoine, des pommes de terre, du lin, peu de chanvre, beaucoup de foin et de première qualité et peu de fourrages artificiels. On importe les 2/3 des céréales et le vin..

On élève dans la commune des bêtes à cornes, quelques porcs qu'on engraisse et quelques chèvres. 50 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire d'abondantes tourbières exploitées pour le chauffage des habitants, de mauvaises sablières, de la dolomie, des carrières de pierre ordinaire à bâtir et de taille d'excellente qualité, de la pierre à chaux ordinaire et hydraulique.

Il y a 11 fromageries dans lesquelles on fabrique annuellement 90.000 kg de fromage, façon Gruyère. On fait aussi un peu de fromage bleu dit de Septmoncel.

Les habitants fréquentent ordinairement les marchés de Morez. Ils sont généralement dans l'aisance et vivent avec luxe. Leur principale ressource consiste dans l'industrie de l'horlogerie, de la lunetterie, de la boissellerie, dans la fabrique des caisses d'horloges et des boîtes de cirage, dans le commerce des bois et le produit de la fromagerie.

Foires : il y a trois foires par an qui avaient été créées par l'abbé de Saint-Claude en 1636, et se tenaient les 24 avril, 8 août et 24 septembre. Depuis 1855, elles ont lieu le 4^e lundi de mai, le lundi qui suit le 29 juin et le 24 septembre. On y vend du bétail à cornes et tous les objets qu'on rencontre habituellement dans les foires de villages.

Les patentables sont : 3 boulangers, 13 aubergistes, 3 épiciers, 1 cordonnier, 3 marchands de vin en gros, 2 merciers, 1 cafetier, 1 maître maçon, 3 marchands d'étoffes, 1 modiste, 1 marchand de fournitures d'horlogerie, 1 fabricant de montures de lunettes, 1 marchand de toiles, 3 fabricants de fournitures d'horlogerie, 2 marchands de bois de volige et 2 voituriers.

Les établissements industriels sont : 2 moulins à farine ayant chacun 1 paire de meules, 1 moulin à trois tournants, avec scierie mécanique à une ; 3 moulins à 2 tournants avec chacun une scierie mécanique à une lame ; 1 scierie mécanique à une lame ; 1 moulin à un seul tournant avec une scierie à une lame.

Les Rousses sont la résidence d'un commissaire spécial de police pour l'échange et le visa des passeports, et d'un inspecteur de librairie ; d'un poste provisoire de gendarmerie à pied, composée de 4 gendarmes et d'un brigadier, fournis par les brigades de l'Ain et du Jura et destinés à la surveillance des voyageurs. Les hommes qui le composent sont renouvelés tous les trois mois.

Douanes : il y a aux Rousses un bureau principal de douanes, composé d'un sous-inspecteur, d'un receveur principal, de trois vérificateurs et de quatre commis. Le service actif est fait par 35 employés

commandé par un lieutenant. Deux commissionnaires de roulage sont attachés au service de la douane. Le bureau des Rousses est le seul qui présente de l'importance dans le Jura sous le rapport du mouvement commercial.



Biens communaux : une église et un cimetière à l'entour ; un beau presbytère près de l'église construit en 1821 ; une maison commune, bâtie en 1808, renfermant la mairie, le logement de l'instituteur et les salles d'étude, fréquentées par 80 élèves ; un oratoire dédié à saint Pierre, sur la frontière suisse ; une fontaine, construite en bois, peu abondante et en mauvais état ; un lavoir couvert ; deux pompes à incendie manœuvrées par une compagnie de 43 pompiers et 569 Ha 61 a de jardins, pâtures et bois. L'école des filles est dirigée par trois religieuses de l'ordre de saint Joseph.

NOTICE HISTORIQUE

De la rive gauche de l'Ain aux plaines de la Suisse, le majestueux mont Jura déploie ses chaînes parallèles et ses vallées longitudinales semblables à de larges ravins. D'épaisses forêts de sapins, entrecoupées de lacs, ombrageaient jadis toute cette contrée. En donnant à l'abbaye de Condat la possession de ce vaste territoire (vers l'an 990), l'empereur Charlemagne voulut en fixer les limites ; mais il ne trouva d'autre repère à indiquer que des points pris dans la nature, tels que le lac Quintenois (actuellement lac des Rousses) et le Noirmont. Rien, dans la charte de ce souverain, ne peut faire supposer qu'à cette époque des hommes habitaient déjà les rives de l'Orbe. Le premier titre qui mentionne les Rousses est une charte datée du mois de janvier 1283, par laquelle Aymon de Prangin, chevalier, après avoir témoigné ses regrets des vexations commises tant par lui que par ses complices envers les religieux de Saint-Oyan-de-Joux, demanda son pardon à l'abbé, avec promesse de réparer ses torts, d'être son vassal-lige pour la garde de Longchaumois et de Cinquétral, et d'être constamment le protecteur des sujets de l'abbaye, même des nouveaux albergataires des Rosses, proche le lac Quinconcis. Ces premiers colons furent enlevés par la peste noire en 1349, ou désertèrent leurs demeures pour échapper à ce fléau. Le sol se recouvrit de nouveau d'une vigoureuse végétation forestière. Le 27 février 1542, le chapitre de Saint-Claude, comme seigneur de la terre de La Mouille, acensa à Charles Girod, de Saint-Oyan, un canton des Rousses dit au Saugy. L'acte fondamental qui donna réellement la vie à ce village est la concession consentie, le 12 septembre 1549, par Pierre de Châtillon, prieur de Cessy, et pitancier du monastère de Saint-Oyan-de-Joux et Pierre d'Andelot, prieur de Saint-Louis et grand-cellérier de la même abbaye, aux habitants de la Mouille, Morbier et Bellefontaine, de tous les communaux, montagnes et joux noirs situées en le territoire des Rousses. Les limites précises fixées par cet acte embrassaient tout le territoire des Rousses, moins le canton de Sagy et celui de Bois-d'Amont. Les habitants des trois communautés censitaires firent, en 1557, un partage des terrains concédés et en revendirent une partie, en 1559, à plusieurs familles de Septmoncel.

Seigneurie : les Rousses dépendaient en toute justice de la terre de la Mouille, propriété des religieux de Saint-Claude.

Église : le territoire des Rousses et des Landes (Bois-d'Amont) dépendaient, dans des proportions différentes, des paroisses de Septmoncel et de Longchaumois. L'éloignement de ces églises, la difficulté des chemins, les neiges qui, pendant sept ou huit mois de l'année, obstruaient les communications, déterminèrent les habitants à construire à leurs frais une église au lieu des Rousses. Ils la firent ériger en cure, le 29 septembre 1613, par l'archevêque de Lyon, qui leur imposa l'obligation d'acheter un domaine pour servir à la dotation du desservant, d'aller tous les ans en procession à Septmoncel et à Longchaumois, et d'offrir à chacune de ces églises un cierge du poids de trois livres. Le domaine acquis est encore appelé La Cure.

Les habitants des Landes obtinrent, à leur tour, en 1664, du chapitre de Saint-Claude, l'autorisation de bâtir dans leur village une chapelle qu'ils firent ériger en succursale en 1724 et en cure en 1771.

L'église primitive des Rousses se composait d'un clocher, d'une nef et de deux chapelles dédiées l'une à saint Antoine et l'autre à Notre-Dame, dans lesquelles les confréries du Saint-Sacrement, du Rosaire et du Scapulaire faisaient leurs exercices. Une confrérie de pénitents, revêtus de sacs, se réunissaient dans la tribune.

L'église actuelle fut bâtie, en 1753, sur l'emplacement de l'ancienne, et domine le village. Elle est dédiée à saint Pierre, dont on célèbre la fête le 29 juillet, et se compose d'un clocher construit en 1784, pour en remplacer un autre qui avait été renversé par la foudre, au mois de juin 1780 ; de trois nefs, d'un chœur de forme octogonale, de deux sacristies, d'un porche et d'une tribune. La grande nef est séparée des collatérales par des piliers octogones sur lesquels retombent les arc-doubleaux et arêtes des voûtes. Cet édifice, de belles proportions, est bien meublé et orné avec goût.



Evènements divers : les colons de Bois d'Amont et des Rousses eurent à soutenir des luttes contre les Suisses, au sujet de la propriété du revers occidental de la montagne du Noirmont. C'est aux Rousses que se rencontrèrent, le 19 octobre 1596, le gouverneur de Dole et quatre de ses conseillers, le procureur-général et le gouverneur de Bourgogne, avec les députés des seigneurs de Berne pour délimiter le Noirmont entre le comté de Bourgogne et le canton de Vaux. D'autres commissaires envoyés en 1631 et 1648 continuèrent la même opération. Ces conférences, loin de ramener la paix entre les Vaudois et les habitants des Rousses, ne firent qu'envenimer leur haine et provoquèrent des combats, des enlèvements de bestiaux et des dégradations dans les forêts qui se renouvelaient chaque jour ; aucune autorité n'avait assez de force pour mettre un frein à ces violences.

On ne possède pas de détails sur les désastres causés aux Rousses par les troupes de Saxe-Weimar en 1639. La population de ce village devait être déjà considérable à cette époque, puisque l'abbé de Saint-Claude avait jugé à propos d'y établir trois foires par an en 1636.

Les 24, 25 décembre 1791 et 1^{er} janvier 1792, les officiers municipaux des Rousses durent proclamer la loi martiale dans la commune en raison des exactions commises par des attroupements armés.

Le 9 Février 1803, par une des soirées les plus froides de l'année, la maison commune et sept ou huit maisons voisines furent la proie des flammes. Les archives municipales furent entièrement détruites par cet incendie.

A la fin de la désastreuse année 1813, il n'y avait aucun ouvrage fait pour arrêter l'ennemi au col des Rousses ; quelques faibles corps de troupes françaises se montrèrent, mais n'attendirent pas l'ennemi. Le prince de Schawartzenberg, à la tête de 30.000 hommes passa aux Rousses le 25 décembre 1813.

Dès la fin de mai 1815, le lieutenant-colonel Christin fut chargé d'organiser la défense de la position des Rousses avec le capitaine du génie Michel et un détachement de 20 sapeurs du génie commandé par trois sous-officiers. Tous les points culminants furent équipés de redoutes. Les troupes cantonnées aux Rousses se composaient de 200 hommes du 62^e régiment d'infanterie de ligne, dont une compagnie de grenadiers, de 2 à 300 gardes nationaux non encore habillés, fractionnés de l'un des bataillons de l'Ain, de 30 canonniers et des 20 sapeurs du génie.

Dans les derniers jours de juin, l'armée autrichienne forte de 25.000 hommes d'infanterie, cavalerie, artillerie, etc., sous les ordres du général Frimont, arriva sur les bords du lac de Genève, aux environs de Thonon, et passa sur la rive vaudoise, près de Nyon. Le général Frimont ayant eu connaissance de la faiblesse du petit corps chargé de défendre les Rousses, annonça publiquement qu'il voulait entrer en France par la vallée des Dappes et par les gorges de Morez. « Je vais d'ici, disait-il, à Morez sans m'arrêter, et je prendrai en passant les Français qui sont aux Rousses, s'ils osent m'attendre ».

Dans la nuit du 1^{er} au 2 juillet, les avant-postes français, qui étaient réunis autour d'un ancien petit corps-de-garde des douanes, près de l'auberge des Landes, au pied du Noirmont, virent les nombreux feux de bivouac des Autrichiens sur les versants de la Dole.

Le 2 juillet, jour de la fête patronale des Rousses, une forte colonne autrichienne franchit, à 5 heures du matin, les derniers contreforts du Noirmont, à peu de distance du poste dont nous venons de parler. La vedette française, les voyant à portée de son arme, fit feu et blessa un officier. La vedette, et tous les avant-postes se replièrent sur les Rousses d'en Haut. Une autre colonne, composée d'un régiment entier, dont le colonel était le neveu du général Frimont, s'avança par la grande route. Le colonel, se trouvant à quelque distance de sa colonne, fut remarqué par le lieutenant commandant l'artillerie qui pointa lui-même une des pièces de la redoute sur le chef autrichien et le tua.

Les Autrichiens attaquèrent. Après une héroïque résistance, les troupes françaises se retirèrent à Salins. Les pertes de cette glorieuse journée où 500 Français luttèrent, pendant douze heures, contre une armée de 25.000 hommes, ne furent, pour les nôtres, que d'une dizaine de tués ou blessés, et pour les Autrichiens de 300 morts et 1.200 blessés. Les Autrichiens, ayant vu les gardes nationaux sans uniforme, crurent que c'était les habitants qui avaient si bien combattu contre eux, brûlèrent les trois quarts des Rousses d'en Haut et ne se mirent en marche pour Morez que le lendemain.



A leur suite, arrivèrent les Suisses, qui pillèrent pendant trois jours toute la commune des Rousses, dont les habitants avaient fui sans avoir le temps de rien enlever. Puis des compagnies suisses de la Confédération vinrent occuper le village pendant six mois et exercèrent sur la malheureuse population les plus mauvais traitements et les exigences les plus ridicules.

Fort des Rousses : ce fort, commencé en 1843, est classé parmi les places de guerre de 1^{ère} classe et dépend de la direction de Besançon. Il est situé sur une éminence au sud-est du village et a 1000 m de longueur sur 180 m de largeur, sans compter les fossés, dont la largeur moyenne des de 15 m et la profondeur de 10 m. Ces fossés sont franchis à l'aide de deux ponts-levis placés, l'un à la porte de France et l'autre à la porte de Suisse. La forteresse est entourée de 10 bastions. Elle renferme trois vastes et belles casernes construites en pierre de taille, et d'un aspect monumental. Elles ont chacune une longueur moyenne de 180 m sur 26 m de largeur et 15 m de hauteur, et ont trois étages.

Couvent et hôpital de Saint-Joseph : trois religieuses de l'ordre de Saint-Joseph, dont la maison principale est à Lyon, dirigent l'école des filles, fréquentée par 15 élèves internes et 70 externes. Elles occupent une maison qui leur appartient et dans laquelle se trouve une chapelle et un hôpital, composé de trois salles contenant 14 lits destinés à recevoir les militaires malades et les ouvriers blessés en travaillant aux fortifications.

Curiosités naturelles : on remarque aux Rousses un beau lac, très poissonneux, d'une surface de 84 Ha 86 a. On y pêche du brochet et de la perche et on chasse sur ses bords la bécassine et le canard sauvage. La rivière d'Orbe, qui sort de ce lac, fournit d'excellentes écrevisses.

Il y a un point du territoire dont les eaux vont en partie dans l'Océan et en partie dans la Méditerranée, mais ce point ne se trouve pas près de l'église, comme on l'a avancé à tort jusqu'à présent.

Biographie : ce village est la patrie :

de Ogier, Charles-Emmanuel, né en 1823, peintre d'histoire distingué et sculpteur, demeurant à Paris ;
des officiers Vandel, Jean-Gabriel-Germain, Paget et Grenier, Pierre-Augustin ;
de M. Clément, capitaine de vaisseau, mort en 1825 ;
de M. Regard, chirurgien-major au 70^e régiment de ligne, en activité de service ;
de M. Paget, Jean-Joseph, curé des Rousses, mort en 1823, fondateur du couvent et de l'hôpital ;
et de plusieurs autres ecclésiastiques d'un grand mérite.

Bibliographie : Archives de la préfecture du Jura. Annuaire du Jura, années 1842 et 1844. Archives du fort des Rousses. La route des communes du Jura, 2001.